

Montréal, le 28 juin 2012

Par courriel, dépôt électronique (SDÉ) et poste

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Bureau 255
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2

M^e Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'augmentation à 300 MW de la quantité recherchée en vertu du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle
Dossier Régie : R-3801-2012
Notre dossier : R046659 TJO

Chère consœur,

Selon l'avis aux personnes intéressées émis par la Régie le 5 juin 2012 et affiché sur le site Internet du Distributeur depuis le 6 juin, les personnes intéressées pouvaient soumettre des observations écrites au plus tard le 27 juin 2012 à 12h.

Vu l'absence d'observations déposées, le Distributeur demande respectueusement à la Régie de prendre en délibéré ce dossier.

En effet, à moins que la Régie ait des questions pour le Distributeur, auxquelles il sera évidemment disposé à répondre dans les meilleurs délais, le Distributeur considère que le dossier est complet et que la preuve documentaire déposée au soutien de sa demande contient toutes les informations requises.

Le Distributeur réitère donc ses conclusions prévues dans sa demande du 4 juin 2012, à savoir :

ACCUEILLIR la présente demande ;

APPROUVER la modification d'une modalité du *Programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle* du Distributeur de manière à augmenter la quantité visée par celui-ci à 300 MW ;

PRENDRE ACTE de la nouvelle version du Contrat-type, présentée en pièce HQD-1, document 5.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser
/amg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)